



ASSOCIATION DES AMIS ET DES ANCIENS ÉLÈVES DU LYCÉE LAKANAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SAMEDI 24 JUIN 2017

Lieu : Lycée LAKANAL (parloir) 92330-SCEAUX

Ordre du jour : 1-Accueil des participants

2-rapport financier

3-Rapport moral par le Président

4-Election du comité

5-Questions diverses

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Gilles Mergy (Président de l'AAAELLK)
Jean-Pierre AUJOLET assure le secrétariat de la séance.

Sur les 190 adhérents, 27 sont présents et 24 ont envoyé un pouvoir et sont représentés.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, Gilles Mergy présente l'ordre du jour et
Il donne ensuite la parole à M Bernard Werlé qui, en sa qualité de vérificateur des comptes, va présenter le rapport financier.

Point 2 : Rapport Financier

Bernard Werlé donne lecture du rapport financier. Il précise que ce rapport porte sur les 2 exercices 2015 et 2016 car le trésorier en charge des comptes durant la période n'a pas été en mesure d'arrêter les comptes à la suite d'un déménagement en province qui l'a contraint à démissionner.

Les comptes établissent un résultat positif de + 42,18 euros en 2015 et un résultat négatif de -3 661,85 euros en 2016. Bernard Werlé précise qu'à la fin de l'exercice 2016, l'Association dispose de 5 045,39 euros à la banque Postale répartis entre un compte courant CCP dont le solde est de 881,19 euros et un livret A avec un solde de 4 164,20 euros .En 2016, outre une subvention de 450 euros reçue de la Ville de Sceaux la totalité des recettes provient des adhésions alors que les principales dépenses se répartissent entre le site internet, l'édition et l'envoi de la Gazette, l'opération « retour vers le bahut » et la remise des diplômes du bac. Après avoir remercié Bernard Werlé pour la

Association des Amis et des Anciens Élèves du Lycée Lakanal (AAAELLK)
(Association loi de 1901, déclarée le 14 février 1906 – l'association bénéficie du soutien de la Ville de Sceaux)
AAAELLK - Lycée Lakanal - 3 avenue du Président Roosevelt - 92330 Sceaux
www.aaellk.org association@aaellk.org

clarté du rapport, Gilles Mergy indique que la situation financière est tendue dès que l'AAAELLK souhaite faire des prestations qui sortent de l'ordinaire et qu'une réflexion sera menée pour tenter de diversifier et d'augmenter les ressources pour assurer plus de prestations en faveur des élèves et des anciens élèves. A plusieurs questions de l'Assemblée des compléments d'informations sont donnés sur l'activité « retour vers le Bahut » et sur l'organisation des 2 repas chaque année (le repas d'été statutaire qui suit l'Assemblée générale et le repas d'hiver) .

Gilles Mergy procède ensuite au vote des résolutions concernant le rapport financier :

1^{ère} Résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du vérificateur des comptes et pris connaissance des comptes des exercices 2015 et 2016, approuve les comptes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de l'Association telle qu'elle ressort de l'examen dudit rapport.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour les exercices clos en 2015 et en 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2^e Résolution :

L'Assemblée Générale, constatant que les résultats des exercices 2015 et 2016 s'élèvent respectivement à + 42,18 euros et – 3 661,85 euros approuve la proposition du comité et décide d'affecter ces sommes en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Point 3 : Rapport moral

Gilles Mergy présente le rapport moral de l'année 2016.

Après avoir souligné les excellentes relations de l'AAAELLK avec la Municipalité de Sceaux et la Région Ile-de-France il rend hommage à Madame Breyton (proviseur) partie à la fin de l'année scolaire 2016 et il salue l'arrivée de M Patrick Fournié, précédemment proviseur au lycée Poincaré de Nancy qui s'est rendu très rapidement disponible. Gilles Mergy présente ensuite les diverses actions menées par l'Association en 2016 en particulier au bénéfice des élèves et en faveur de la notoriété de la cité scolaire. Il conclut en constatant que l'Association reste fragile tant par la faiblesse de ses ressources financières que par le faible nombre de bénévoles qui la font vivre.

A des questions de l'Assemblée des précisions sont données sur l'organisation du « gala » qui a dû être annulé en 2017 par manque de participants.

Point 4 : Election du comité

Comme le prévoit l'article 9 des statuts, les membres du comité sont élus pour 3 ans et ils sont rééligibles. Cette année 3 membres ont démissionné pour convenances personnelles (Jean-Louis Gêrus, Denis Rapone et Marc Deleplace) et 6 membres voient leur mandat arriver à expiration.

Jean-Pierre Aujoulet, Cristina Couvreur, Rossitza Dimitrova, Jean-Jacques Vayssette font part de leur intention de renouveler leur mandat. Toutefois Rossitza Dimitrova indique qu'elle souhaite se consacrer à la mise en place du « musée Lakanal » et qu'elle sera moins active que par le passé au sein de l'AAAELLK.



Gilles MERGY propose alors le vote de la résolution suivante :

3^e Résolution : l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des démissions de certains administrateurs pour convenances personnelles, des mandats arrivés à échéance et des candidatures pour poursuivre les mandats à renouveler décide de renouveler les mandats des membres du comité suivants pour une durée de trois ans : Jean-Pierre Aujoulet, Cristina Couvreur, Rossitza Dimitrova, Jean-Jacques Vayssette

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Comme le prévoit l'article 10 des statuts le comité nommera les membres du bureau lors de la prochaine réunion du comité

Point 5 : Questions diverses

Alain DELCAMP fait un exposé sur la situation du projet de rénovation de la fresque du parloir dont le coût est estimé à 70 000 euros. La convention de « maîtrise d'ouvrage » qui va être signée entre l'AAAELLK et la Région Ile-de-France (grâce à l'accord donné en commission permanente de la Région Ile-de-France) permet à l'Association d'être maître d'œuvre sur ce projet, de faire appel à la fondation du patrimoine et de permettre aux donateurs de bénéficier d'avantages fiscaux. Alain Delcamp estime maintenant une faisabilité de l'opération en 2019 et indique que l'opération sera lancée lorsque les 2/3 de la somme nécessaire auront été obtenus

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 12H15.

AUJOLET
(Secrétaire de séance)

Gilles MERGY
(Président)

